



Décision N°2023-963-UM portant nomination de Monsieur MILHIET Pierre-Emmanuel,
en qualité de Directeur du Pôle de recherche Biologie-Santé

Le Président de l'Université de Montpellier

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2021-1207 du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Montpellier et approbation de ses statuts,

Vu la délibération n°2021-12-15-01 du conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 désignant Monsieur Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier,

Vu l'arrêté ministériel du 21 février 2022 portant nomination et classement de Monsieur Bruno FABRE dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2026,

Vu la délibération n°2022-10-17-02 du conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 17 octobre 2022, approuvant les Statuts du Pôle de recherche Biologie-Santé,

Vu la proposition du Conseil de Pôle, en date 16 mars 2023, désignant après appel à candidature, Monsieur MILHIET Pierre-Emmanuel, candidat à la fonction de Directeur du Pôle de recherche Biologie-Santé.

Décide

Article 1 : Nomination

Monsieur MILHIET Pierre-Emmanuel, Directeur de Recherche au CNRS, est nommé Directeur du Pôle de recherche Biologie-Santé.

Article 2 : Durée

La présente décision prend effet à compter du 13 avril 2023 pour la durée du contrat d'établissement, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 3 : Mesures d'exécution et de publicité

Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université.

Fait à Montpellier, le 7 avril 2023.

Le Président de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ